



la Remaudière
les Racines du Passé
le Vent de l'Avenir

TARIFS DE LA SALLE DES LOISIRS - 2022

| LOCATION | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|--|---------|--------------|
| SALLE à la JOURNÉE | 340 € | 440 € |
| SALLE deux JOURNÉES (sur le même week-end) | 450 € | 550 € |
| CUISINE | 70 € | 70 € |
| SONORISATION & VIDÉOPROJECTEUR | 50 € | 50 € |
| VAISSELLE inclus dans LOCATION CUISINE uniquement pour les associations | | |

Effectif maximum : 110 personnes assises / 160 personnes debout y compris le personnel de service.

Arrêt total de la manifestation (à la discrétion du Maire) : 1h00 du matin en semaine / 2h00 le samedi & veille de jour férié.

Nettoyage est à effectuer par les locataires associatifs ou privés immédiatement après la manifestation.

RÈGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RÉSERVATION

- **PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION** à l'issue de l'état des lieux de sortie.
- **CAUTION(S)** déposée(s) avec le contrat de location signé :
 - * 800 € pour la location de la salle (cuisine comprise)
 - * 500 € pour la location du matériel de sonorisation & vidéo projection
- **REMISE DES CLÉS LE VENDREDI SOIR A PARTIR DE 18 HEURES**

Gratuité pour :

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
- Les établissements scolaires et périscolaires dans le cadre de leurs activités propres à destination des enfants (hors restauration scolaire),
- Les associations remaudiéroises pour y réaliser leurs activités hebdomadaires avec leurs adhérents,
- Les associations remaudiéroises, une fois par an, pour organiser une manifestation gratuite ou payante,
- Les associations intercommunales de mission d'intérêt général, une fois par an.

L'ensemble des informations liées à la location de la salle sont à retrouver dans le règlement intérieur de la location de la salle des loisirs sur le site internet de la commune.